

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE :/...../...../ AGE : _____

ADRESSE : _____

REPRESENTANT LEGAL :

PERE : _____

MERE : _____

PORTABLE DU PERE :/...../...../...../...../

PORTABLE DE LA MERE :/...../...../...../...../

TEL DOMICILE :/...../...../...../...../

MAIL : _____

ADRESSE : _____

J'autorise mon enfant : NOM, PRENOM : _____

A participer au **DISPOSITIF ARGENT DE POCHE**

Fais-le :

Signature du représentant légal

Signature de l'enfant

- *Pièces à fournir :
- Justificatif de domicile
 - Pièce d'identité
 - RIB
 - copie carte vitale
 - attestation responsabilité civile

<p style="text-align: center;">CONTRAT DE PARTICIPATION AU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »</p>
--

Nom – Prénom du Participant :

Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer !

1. La périodicité

L'activité argent de poche se déroule pendant les vacances scolaires sur une demi-journée (temps de 3h) à définir matin ou après-midi.

2. La ponctualité

J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.

Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de la mission avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

3. Les missions

Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et des chaussures adaptées à la nature des chantiers qui me sont confiés.

Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables, lecteur mp3 est strictement interdit durant les missions.

4. Le comportement

Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.

Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.

Je reste courtois et poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens mais également envers les autres participants à la mission.

Je m'engage à ne pas fumer, consommer de l'alcool ou de substances illégales pendant la réalisation de ma mission.

Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je le lave et le range à l'issue de la mission.

5. Sanctions

Les sanctions appliquées pour le non-respect d'un des points énoncés précédemment :
Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de Poche »

Non-indemnisation de la mission pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

6. Indemnisation de la mission

Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par mission.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à Sainte-Hélène, en deux exemplaires

Le/...../.....

Nom et signature du participant,
Précédée de la mention
« Lu et approuvé »

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur, En qualité de tuteur légal, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille –mon fils s'engage.

La commune de Sainte-Hélène sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas l'indemnité versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalence de salaire.

Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale. La commune de Sainte-Hélène s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Madame, Monsieur:autorise mon enfant.....Domicilié(e).....àà participer à l'opération « Argent de poche ». Dans le cadre des missions « Argent de Poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les missions effectuées sur la commune et non à des fins commerciales.

Autorise les prises de vue de mon enfant.

Refuse les prises de vue de mon enfant.

Fait à

le...../...../.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

DISPONIBILITES

Afin d'organiser au mieux les missions et de les répartir entre les adolescents en fonction des places disponibles*, merci de nous communiquer toutes vos disponibilités (possibilité du lundi au samedi) :

- semaine du 1^{er} au 6 juillet
- semaine du 8 au 13 juillet
- semaine du 15 au 20 juillet
- semaine du 22 au 27 juillet
- semaine du 29 juillet au 3 août
- semaine du 5 au 10 août
- semaine du 12 au 17 août
- semaine du 19 au 24 août

*30 missions proposées cet été